



---

## 50<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

### Dialogue interactif sur la mise à jour orale du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar

Genève, le 29 juin 2022

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial pour son intervention et son rapport traitant de l'impact de la situation actuelle au Myanmar sur les enfants [A/HRC/50/CRP.1].

La Suisse est fortement préoccupée par les graves violations des droits de l'homme dont sont victimes les enfants, notamment les déplacements forcés, le recours à la torture et le recrutement d'enfants soldats. La Suisse appelle les autorités militaires à cesser immédiatement ces pratiques. Nous exhortons à nouveau les autorités à garantir un accès humanitaire rapide et sans entrave à toutes les régions du pays et à toutes les personnes dans le besoin.

La Suisse souligne la nécessité de mener sans délai des enquêtes crédibles, transparentes, indépendantes et impartiales, afin de traduire les auteurs présumés de ces violations en justice. Dans ce but, la Suisse réitère son appel aux autorités militaires à respecter leurs obligations en vertu du droit international et à coopérer avec les mécanismes internationaux, dont le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar.

La Suisse est également extrêmement préoccupée par des condamnations à mort à quatre personnes par des tribunaux militaires. La Suisse demande instamment aux autorités du Myanmar de prolonger le moratoire sur la peine de mort en vigueur *de facto* depuis 1988.

La Suisse continue de soutenir les efforts permettant au Myanmar de retrouver la voie de la démocratie et de la réconciliation nationale. Une solution pacifique doit passer par le dialogue et être guidée par la volonté, les intérêts de la population et le respect des droits de l'homme.

Je vous remercie.